



**INSPIR'
ACTION**

—

En route pour
ma santé

- CCAS de
Poitiers

En route pour ma santé

-

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Poitiers

[Nouvelle Aquitaine]

Rédigée par Nathalie Fazilleau, Accompagnatrice prévention santé (coordonnées en bas)

PROBLÉMATIQUE & CONTEXTE

Depuis 2013, l'action "En route pour ma santé" est portée par le Pôle santé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Poitiers. Cette action a été construite à la suite du constat que de nombreuses personnes bénéficiant du RSA et accompagnées par le CCAS ne faisaient pas valoir leurs droits de santé, et afin de lutter contre les renoncements et le non-recours¹.

L'action s'articule autour de trois axes complémentaires : des temps d'informations collectives ; des permanences pour des rendez-vous individuels ; enfin, des conseils techniques aux professionnel·les du territoire.

OBJECTIFS

Les objectifs sont de permettre l'accès aux droits de santé et à la santé et aux soins des personnes accompagnées par le CCAS, et de recenser les besoins et difficultés du territoire pour les porter à la connaissance du Contrat Local de Santé (CLS).

¹ Voir les travaux de l'ODENORE.



INSPIR' ACTION

—
En route pour
ma santé

- CCAS de
Poitiers

RACONTEZ VOTRE PROJET...

Le projet s'articule autour de trois axes :

- **Les informations collectives** pour répondre au besoin d'une information accessible et compréhensible sur les droits de santé

Elles se déroulent en deux temps : des jeux pour mieux appréhender le système de santé et les droits ; et une information sur le bilan de santé animé par un·e professionnel·le du Centre d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie avec une possibilité d'inscription à l'issue de l'animation et d'accompagnement physique au rendez-vous si besoin.

- **Les permanences individuelles** pour répondre au besoin d'un accompagnement personnalisé

Elles permettent d'aborder les problématiques de santé (accès à des professionnel·les de santé, aux soins dentaires, etc.) rencontrées par les personnes et les accompagner dans leurs démarches de santé.

Elles ont débuté au CCAS en juin 2013 et, en avril 2016, se sont implantées dans deux quartiers Politique de la Ville (QPV), dans une Maison de santé pluriprofessionnelle et un Centre de santé². Un nouveau partenariat s'est construit en 2020 avec le Service d'accueil et de soins des sourds du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers suite au constat du manque d'informations du public sourd et malentendant concernant les droits de santé. Une permanence mensuelle au CHU a été initiée en octobre 2020³.

Ces lieux permettent de recevoir les personnes en rupture de droits de santé, orientées par les professionnel·les de santé (médecins, infirmier·ères, sage-femmes, etc.) ou les travailleur·euses sociaux·ales. Les professionnel·les de santé se

² Cette phase de l'action a rejoint le premier enjeu de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) de 2015 du CCAS centré sur la lutte contre le non-recours, qui a mis en évidence l'émergence de nouveaux publics précaires, travailleur·euses pauvres, jeunes adultes et personnes âgées éloignés des dispositifs de droit commun et de la demande sociale.

³ La CPAM finance une partie des heures d'interprétariat en Langues des Signes Française via une demande de subvention.



INSPIR' ACTION

—

En route pour
ma santé

- CCAS de
Poitiers

sont saisis de cette opportunité dès le démarrage car ils-elles avaient beaucoup de patient-es en rupture de droits mais également, parfois, une méconnaissance du réseau, de l'interlocuteur-riche adéquat-e et souvent un manque de temps.

Très souvent les patient-es orientés ont également des problèmes financiers, de logement, d'autonomie, etc., autant de déterminants de santé à prendre en compte dans la prise en charge globale de la personne. Les personnes reçues peuvent être orientées selon leurs besoins (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), Maison départementale de la solidarité (MDS), etc.).

- **Le conseil technique aux professionnel·les du territoire**

Les partenaires du territoire, mais également d'autres professionnel·les du CCAS, interpellent la mission d'accompagnement aux droits de santé du CCAS sur des situations particulières ou pour des conseils techniques. Des temps d'informations collectives peuvent être organisés. Concernant les partenaires, il peut s'agir de : la MDS ; du Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ; de chantiers d'insertion ; de professionnel·les de santé, du social (assistant-es sociaux·ales de secteur ou du Centre Hospitalier Universitaire) ; du Dispositif d'appui à la coordination-Plateforme territorial d'appui (DAC-PTA) de Poitiers ; d'associations (Coallia, Diapasom, etc.) ; d'un·e délégué·e du Défenseur des droits.

« RÉSULTATS & PERSPECTIVES

Par rapport aux objectifs, quels résultats ont été obtenus ?

Chaque année, le nombre de personnes reçues augmente. En 2021, 489 personnes ont été informées lors d'informations collectives et 731 rendez-vous ont eu lieu lors de permanences individuelles. Le travail partenarial initié par ces permanences permet de fluidifier le parcours de soins des personnes et de lutter contre le renoncement aux soins.

De janvier à mai 2022, on dénombre 115 sollicitations de la part de professionnel·les et partenaires.

Avez-vous observé des effets inattendus ?



INSPIR' ACTION

—
En route pour
ma santé

- CCAS de
Poitiers

Les rencontres partenariales ont permis une meilleure connaissance de la mission et une augmentation des sollicitations des partenaires pour des conseils techniques a été constatée. Les demandes d'informations collectives pour les professionnel·les sont aussi croissantes. En 2020, 5 webinaires ont été proposés aux professionnel·les sur les droits de santé.

Quelles sont les perspectives de l'action ?

L'action continue de se développer : dans le cadre d'une collaboration avec la Mission Handicap de Poitiers, ont été élaborées des vidéos sur les droits de santé « Ma santé, mes droits ». Un travail sur des supports d'accompagnement est initié avec ce même groupe.

Si un autre territoire souhaitait reproduire votre action, quels conseils lui donneriez-vous ?

Conditions de réussite : un poste dédié à cette mission ; un partenariat efficient avec la CPAM ; une articulation avec le secteur social ; une veille continue sur les droits de santé ; enfin, l'inscription dans le cadre du CLS est très pertinent pour faire remonter les besoins aux partenaires institutionnels : Agence Régionale de Santé, Préfecture, CPAM, établissements hospitaliers, etc.

Points de vigilance : la construction du réseau prend du temps ; les maisons et centres de santé sont des lieux propices au rapprochement du sanitaire et du social mais ce rapprochement doit se construire.

FICHE-IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action :

Nathalie Fazilleau, Chargée d'intervention sociale, Pôle santé du CCAS de Poitiers.

Territoire d'intervention :

Commune de Poitiers (dont 2 QPV).

Cadre(s) d'intervention politique(s)/politique(s) dans lequel s'inscrit l'action :

Axe 5 du CLS de Poitiers « Égalité devant la santé » dont les objectifs stratégiques sont de lutter contre le non-recours aux



INSPIR' ACTION

—
En route pour
ma santé

- CCAS de
Poitiers

droits et aux soins et de permettre un égal accès aux soins et à la prévention ; différentes conventions de partenariat : CPAM de la Vienne, CHU, Maison de santé pluridisciplinaire universitaire, Centre de santé.

En route pour ma santé » a obtenu le label « 40 ans Politique de la Ville, inventons les territoires de demain » en septembre 2018.

Public visé :

Les personnes bénéficiant du RSA, accompagnées par le CCAS ainsi que les personnes domiciliées et les salarié-es des 11 chantiers d'insertion de Poitiers. Plus largement, tout public selon les orientations de la part des partenaires. Enfin, les professionnel·les du social et de la santé.

Partenaires opérationnels :

CPAM ; Maison de santé des Couronneries ; Centre de santé des 3 Cités ; CHU ; chantiers d'insertion ; partenaires du social et de la santé (MDS, Diapason, Indigo Formation, membres du Groupe santé handicap, etc.).

Partenaires financiers :

ARS (Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis) ; CPAM (subvention qui finance du temps d'interprétariat en langue des signes française).

Précisez la gouvernance de l'action :

La gouvernance opérationnelle est assurée par le CCAS, la Ville et l'Assurance Maladie. Cette action est intégrée au groupe de travail « Egalité devant la santé » du CLS et fait l'objet d'échanges et de prises de décision lors du comité de pilotage du CLS.

TERRITOIRE

Votre action s'inscrit-elle dans une dynamique territoriale de santé ?

- Un Atelier Santé Ville
- Un contrat local de santé
- Un conseil local de santé mentale
- Autre (précisez : dynamiques régionales)

Le territoire est-il couvert par un contrat de ville ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas



INSPIR' ACTION

—

En route pour
ma santé

- CCAS de
Poitiers

Si oui, votre action s'inscrit-elle dans le contrat de ville ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

AUTRES RESSOURCES

Rapports de l'[ODENORE](#) ; Analyse des Besoins Sociaux du CCAS.

CONTACT RÉFÉRENT

Prénom Nom

Nathalie Fazilleau

Fonction

Accompagnatrice prévention santé (ou chargée d'intervention sociale)

Structure

CCAS de Poitiers

Mail

nathalie.fazilleau@poitiers.fr

Tél

05 49 52 36 15

Mis à jour en décembre 2022

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Accès aux soins ».

À télécharger ici → <https://www.fabrique-territoires-sante.org/ressources/nos-publications/dossiers-ressources/reduire-les-inegalites-sociales-et-territoriales-daces-aux-soins/>